



CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE

PROCEDURE ADAPTEE – ART 28

AVIS D'ATTRIBUTION

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux micro-crèches de 9 places chacune.

Caractéristiques principales : mission de l'ESQ à l'AOR

Attributaire

Cabinet Vanlathem – 49250 – taux d'honoraires de 6,40%